

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE
Nom de la substance : soufre
No.-Index : 016-094-00-1
No.-CAS : 7704-34-9
No.-CE : 231-722-6
Numéro d'enregistrement : 01-2119487295-27-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Restrictions d'emploi recommandées : A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages. Ces informations seront incluses dans cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Service Sécurité Environnement Réglementation Qualité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Irritant (Xi)	R38

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.
Pas de données supplémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

Prévention : P280 Porter des gants de protection.

Intervention : P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- soufre

2.3. Autres dangers

Pas d'autre information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
soufre				
No.-Index : 016-094-00-1		Skin Irrit.2	H315	Xi; R38
No.-CAS : 7704-34-9				
No.-CE : 231-722-6	<= 100			
Enregistrem ent : 01-2119487295-27-xxxx				

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

- prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire vomir si la personne est consciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas de données supplémentaires disponibles.
- Effets : Pas de données supplémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pas de données supplémentaires disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche, Jet d'eau pulvérisée, Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des matières combustibles. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

préposé à la lutte contre
le feu

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Acier doux; Du cuivre

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Des matières combustibles. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Classe de stockage (Allemagne) : 4.1B Substances solides inflammables

Température de stockage : < 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière
Type de Filtre recommandé:
Filtre à particules:P2
Filtre à particules:P3

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Les matières suivantes sont convenables:
Polyisoprène
Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle
Caoutchouc fluoré
Chlorure de polyvinyle

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	solide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
pH	:	non applicable
Point/intervalle de fusion	:	env. 119 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 445 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	:	> 167 °C
Taux d'évaporation	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Limite d'explosivité, supérieure	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Limite d'explosivité, inférieure	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Pression de vapeur	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Densité de vapeur relative	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Densité	:	2,05 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Température d'inflammation	:	env. 235 °C

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

Décomposition thermique	:	> 250 °C
Viscosité, dynamique	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Explosibilité	:	La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes	:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	:	32,07 g/mol
Masse volumique apparente	:	400 - 650 kg/m ³ (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : >250 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Chlorates, perchlorates, Chlorite hypochlorites, Peroxydes, nitrates, Permanganate, Oxydants, Du cuivre

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre, Sulfure d'hydrogène

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Irritation

Peau

Résultat : Irritant pour la peau.

Yeux

Résultat : Danger d'irritation mécanique provoqué par des particules de poussière.

Composant: soufre

**No.-CAS
7704-34-9**

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : > 5000 mg/kg (rat)

Inhalation

CL50 : > 9,23 mg/l (rat; 4 h)

Dermale

DL50 dermal : > 2000 mg/kg (rat)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (cochon d'Inde)

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: soufre		No.-CAS
		7704-34-9
Toxicité aiguë		
Poisson		
CL50	:	866 mg/l (Brachydanio rerio; 96 h)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.		
CE50	:	> 10000 mg/l (Daphnia magna; 24 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	
Persistance	
Résultat	: donnée non disponible
Biodégradabilité	
Résultat	: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	
Résultat	: donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	
-----------------	--

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

Résultat : donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Résultat : donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes**Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Mobilité
Puisque le produit est pratiquement insoluble dans l'eau la
séparation sera faite par filtration ou sédimentation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire
conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit
de pénétrer dans les égouts. Contacter les services
d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi
complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage
adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne
pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même
manière que le produit.
- Numéro européen
d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne
peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

1350

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR : SOUFRE
RID : SOUFRE
IMDG : SULPHUR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 4.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro
d'identification du danger; Code de
restriction en tunnels) 4.1; F3; 40; (E)
RID-Classe : 4.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro
d'identification du danger) 4.1; F3; 40
IMDG-Classe : 4.1
(Étiquettes; No EMS) 4.1; F-A, S-G

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
RID : III
IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour
l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative : 1523.C2 Fabrication industrielle, fusion, distillation, emploi ou aux installations classées stockage de soufre. C2 - Soufre solide pulvérulent autre que C1 et soufre sous forme liquide.

Autres réglementations : Restriction d'emploi: Protection contre les substances dangereuse contribue a une restriction d'emploi pour le femmes enceintes at les jeunes de moins de 16 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R38 Irritant pour la peau.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Autres informations

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

SOUFRE FLEUR EXTRA LEGERE

Version 1.0

Date d'impression 17.03.2012

Date de révision 06.06.2011

autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié
dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.